

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

#### La rentrée des Chambres. — L'accord franco-italien

Le Conseil des ministres vient de fixer au 5 novembre la rentrée parlementaire. A la date où nous sommes, c'est ce qu'on pouvait espérer de mieux. Peut-on faire remarquer, sans accuser personne, que cette rentrée est bien tardive ? D'année en année, on perd du terrain. Il y a un peu plus de dix ans, Luxembourg et Palais-Bourbon reprenaient leurs travaux à la mi-octobre. Nous en sommes maintenant à la première semaine de novembre. S'arrêtera-t-on ? La malignité publique affirme souvent que le pays n'est jamais aussi calme que pendant les vacances parlementaires. Il ne faudrait pas trop le croire. D'autant que nos élus ont trop à faire ; et la preuve, c'est qu'ils ne font pas tout ce qu'ils devraient faire. Voyez les nombreux projets en retard et l'ordre du jour considérablement encombré. Aussi, tant que le Parlement n'aura pas été allégé par la décentralisation, il faudra se résigner aux longues sessions.

Pour l'heure, il y a le budget. Grâce à l'activité merveilleusement agissante de M. Klotz, le Palais-Bourbon prit en ces derniers mois quelque avance. La rentrée tardive hypothèque un peu les bénéfices de cette avance. On va répéter le refrain sur les douzièmes provisoires, ou alors, si l'on va vite, il faudra entendre gémir qu'on va trop vite, que la discussion n'est pas sérieuse. Toutes choses regrettables, que des vacances un peu moins longues eussent évitées.

Cet accord fait aujourd'hui pour la première fois l'objet d'une référence officielle. Dans le document signé, M. Poincaré et M. Tittoni se déclarent également désireux de l'exécuter dans l'esprit le plus amical. L'allusion vise « les accords de 1902 ». En réalité, il y a eu deux accords successifs l'un de décembre 1900, l'autre de novembre 1902, d'ailleurs confirmatifs l'un de l'autre. Ces accords, établis en forme de déclaration, enregistraient le désintéressement de l'Italie au profit des projets marocains de la France, le désintéressement de la France au profit des projets tripolitains de l'Italie. Les deux pays s'engageaient réciproquement « à n'apporter aucun obstacle » aux mesures qu'ils croiraient devoir prendre respectivement dans leurs deux zones d'influence marocaine et tripolitaine. Il n'était point parlé d'appui diplomatique. Mais étant donné la cordialité des relations franco-italiennes, cet appui devait résulter naturellement de l'entente. C'est ainsi qu'à la conférence d'Algésiras, notamment à la séance décisive du 3 mars 1906, le marquis Visconti Venosta, plénipotentiaire italien, soutint de son vote la thèse française. C'est ainsi que la diplomatie française a contribué de la façon la plus active à décider la Turquie à signer le traité qui donne la Libye à l'Italie.

De quoi s'agissait-il, les deux pays unis ayant atteint chacun son but ? De maintenir au point d'arrivée l'harmonie établie au point de départ, de sauvegarder la parfaite équivalence de termes inscrite dans les arrangements initiaux. C'était d'autant plus nécessaire qu'en la forme, la situation de la France au Maroc et celle de l'Italie en Libye ne sont pas semblables. La France a établi son protectorat sur le Maroc. L'Italie a annexé la Libye. La France est protectrice, l'Italie est souveraine. L'Italie possède de ce fait, des droits plus étendus que la France, et à défaut d'un texte complémentaire, on aurait pu au moins en théorie revendiquer pour les Italiens au Maroc des immunités qui eussent été refusées aux Français en Libye. Le gouvernement italien a, de la meilleure grâce du monde, accepté de rétablir l'équilibre. Le gouvernement français, en reconnaissant l'annexion sans

attendre l'accord d'hier, lui avait donné au surplus un témoignage de confiance qui ne pouvait que lui être sensible.

### A L'ÉTRANGER

#### La guerre d'Orient. — Le renouvellement de la Triplice

Les Turcs semblent mal en point. Malgré le trouble apporté par les nouvelles régulièrement contradictoires, le crédit qu'on leur fait basé sur une tactique de retraite, on a l'impression que ça va très mal pour eux. Une concentration en arrière si persistante donne à la longue l'impression d'une recule. Le colosse se dérobe sur ses pieds d'argile.

Certains font remarquer : C'est Sadova. Le rapprochement s'impose en effet à l'esprit. Une vieille armée réputée invincible fléchit dès le premier choc devant des troupes jeunes, animées par la légitime ambition de faire à leur patrie sa place dans le monde. L'organisme militaire turc inspirant d'autant plus de confiance qu'il est purement allemand. Allemand, non seulement par les méthodes, mais allemand encore par ses instructeurs qui viennent de Berlin, par ses canons qui sortent des usines Krupp. Et cette armature de fer et ce bouclier d'airain se brisent sous la première poussée.

Par contre, nous pouvons souligner avec quelque orgueil que les victorieux de l'heure sont de formation française. Grecs et Bulgares eurent nos officiers pour maîtres, et les canons qui font de si terribles ravages parmi les Turcs ont été fabriqués au Creusot. Ces constatations sont réconfortantes. Elles répondent à ceux des Français qui voudraient voir appliquer des systèmes prussiens partout et jusque dans notre armée. On le voit, la France n'a besoin de copier personne. Elle peut être forte tout en restant la France.

Le renouvellement de la triple alliance est un fait accompli. La convention est maintenue telle qu'elle était, et ne subira de modifications que celles que pourrait indiquer l'issue des événements qui se déroulent actuellement en Orient.

D'ailleurs, il n'en a été que très peu question dans l'entrevue du comte Berchtold avec le ministre des affaires étrangères d'Italie à Pise, où les diplomates ont surtout envisagé les conséquences possibles du conflit des Balkans.

LE FURETEUR.

## Les Fonctionnaires

Le chiffre des titulaires des nombreux emplois rétribués par l'Etat, les départements et les communes est bien près, paraît-il, d'atteindre le million ; le mal du fonctionnarisme sévit chez nous avec une rare intensité. Votons-nous une loi nouvelle, étendons-nous nos possessions coloniales, immédiatement nous voyons affluer les demandes et beaucoup de gens considèrent que le meilleur moyen de profiter de la loi, c'est d'être de ceux qui en assureront l'application, ou que la colonie pour prospérer devra surtout servir de débouché aux aspirants fonctionnaires. A quoi bon réclamer ? Nous sommes ainsi faits. D'autres sont tentés par les aventures, les grandes entreprises, n'hésitent pas à s'expatrier, préfèrent courir quelques risques et s'enrichir, au lieu de vivre avec un traitement dérisoire ; le Français, lui, a une prédilection particulière pour les fonctions publiques et c'est souvent le désir de ne pas contrarier cette sorte de passion, bien plus que des nécessités véritables, qui empêche le Parlement de supprimer des emplois reconnus inutiles quand il ne l'amène pas à en créer de nouveaux.

L'ensemble des fonctionnaires représente une puissance. De leur atti-

tude, de leurs tendances, de l'esprit qui les anime, peut dépendre, en grande partie, la stabilité du régime, l'attachement des différentes classes de citoyens aux institutions.

Que dans toutes les administrations, on se préoccupe de la question de l'avancement, de celle des traitements, rien de plus légitime ; la première procède d'une idée de justice, la seconde intéresse l'existence même de la famille à laquelle son chef ne peut donner la subsistance, s'il n'est pas convenablement rémunéré ; nous aurions tort de détourner notre attention de ces problèmes. Rien n'interdit non plus aux fonctionnaires de tout grade et de tout ordre de rechercher, en se groupant, les moyens propres à améliorer leur situation matérielle et morale, pourvu qu'ils le fassent dans le respect de la loi. Mais l'exercice de ces droits revendiqués avec plus ou moins de mesure devrait développer parallèlement, chez ceux qui le veulent sans entrave, le souci de servir avec un dévouement plus entier la chose publique.

D'une très grande honnêteté, laborieux, attachés à leurs devoirs professionnels, patriotes, les fonctionnaires le sont presque tous ; on compte les brebis galeuses. Ces qualités suffisent-elles et ne sommes-nous pas fondés à en exiger d'autres, nous, Parlement dont le vote a créé la fonction ou permet de la rétribuer ; nous, contribuables, qui payons l'impôt, nous tous, hommes ou femmes, jeunes ou vieux, riches ou pauvres, qui, dans maintes circonstances de la vie, sommes en contact avec les employés de tant de bureaux d'accès plus ou moins facile ? Incontestablement, nous sommes en droit d'attendre du personnel administratif plus que le simple et strict accomplissement du devoir professionnel, et, malheureusement, à plusieurs points de vue, ce personnel justifie les préventions dont il dit souffrir.

Les bureaux ! Ces mots éveillent des idées de routine et de gaspillage, ils font songer à des visages rébarbatifs, ils inspirent comme une sorte d'effroi mêlé de colère sourde, la colère de l'homme qui, d'avance, sent que son effort se brisera contre une autre force presque invincible.

Les bureaux ! Leur procès a été fait trop souvent et trop bien pour que nous l'instruissions une fois de plus ; la liste serait longue des griefs accumulés contre eux. Celui qui est formulé avec le plus d'insistance vise le peu d'obligance et d'empressement qu'apportent les fonctionnaires parlant au public, s'il est permis d'employer ici une expression empruntée à la scène, dans leurs relations avec ce bon public qu'ils traitent un peu comme une race inférieure et qui, à la vérité, en a peur et courbe l'échine.

Le reproche est devenu banal, n'y insistons pas ; le jour où se formera un vaste syndicat des contribuables maltraités par ceux-là même qui touchent, sous forme de traitement, une partie des deniers qu'ils versent à la caisse du percepteur, cela cessera. Ce qui est certainement plus grave, c'est la résistance opposée d'une façon, pour ainsi dire, inconsciente par le fonctionnaire à tout changement qui trouble ses habitudes. Chaque fois qu'un gouvernement veut réaliser une réforme, il se heurte à un formidable obstacle : les bureaux, qui, à tous les degrés de la hiérarchie, s'évertuent à lui démontrer que la réforme est dangereuse et compromettrait la bonne marche des services. En réalité, elle compromettrait surtout la quiétude dans laquelle une tradition plus que séculaire veut que nos fonctionnaires attendent paisiblement l'heure de la retraite. Et il est vraiment triste de penser qu'en eux, un ministre réformateur trouve des adversaires au lieu de rencontrer des collaborateurs empressés à faciliter ses desseins et à le seconder dans sa tâche.

Sans doute, la crainte de voir diminuer leurs attributions et supprimer des emplois, ce qui aurait pour conséquence de rendre l'avancement moins rapide, explique cette hostilité. Mais c'est précisément contre un pareil état

d'esprit, qui tend à asservir indéfiniment l'intérêt général aux intérêts individuels, qu'il convient de protester et il n'y a aucune exagération à affirmer que sont de mauvais serviteurs de la nation les fonctionnaires qui, se rendant compte par la pratique journalière, des abus du formalisme, de l'inutilité de certaines prescriptions non seulement ne signalent pas les errements que l'expérience leur a fait connaître, mais cherchent à nous persuader, quand ceux-ci sont dénoncés, qu'ils doivent être continués.

Le déplorable effet d'une semblable mentalité est facile à analyser : les réformes aboutissent tout de même ; mais, au lieu de se faire avec la collaboration du personnel qui pourrait donner d'utiles enseignements, elles se font malgré lui et presque toujours contre lui, qui se trouve ainsi victime de son obstination à ne vouloir ni proposer, ni accepter aucun changement, la lourde machine administrative ne s'arrête pas, mais le mécanisme s'encrasse de jour en jour et elle grince lamentablement.

Quel sort a donc eu l'excellente proposition faite, il y a quelques années, par un député qui demandait que, dans toutes les administrations, on consultât jusqu'aux plus modestes employés pour apprendre de leur bouche de quelles simplifications le service auquel ils appartenaient était susceptible et, par suite, quelles économies budgétaires il était possible d'envisager ? Trouverons-nous quelques ministres assez hardis pour la reprendre à leur compte ? Sans aller jusqu'à attribuer, à titre de supplément de traitement aux fonctionnaires qui les indiqueraient, comme cela a jadis été spirituellement proposé, les économies réalisées à la suite de cette consultation, ils pourraient inscrire d'office au tableau d'avancement en récompense de leur courage.

M. Briand a parlé, un jour, des mares stagnantes. Comme il n'a pas dit à quoi il entendait appliquer ce mot, bien des gens ont cru qu'il pensait aux bureaux. A ceux-ci de démontrer que ceux-là se sont trompés.

Raoul PERET,  
Député.

## INFORMATIONS

### La réforme électorale

Voici le texte de la lettre adressée par M. Raynaud, président du Comité de défense du suffrage universel, à M. Louis Martin, en réponse à la communication que celui-ci lui avait faite au nom de la Ligue radicale et radicale-socialiste, pour la représentation proportionnelle :

« Mon cher collègue, j'ai donné connaissance, aujourd'hui de votre communication au Comité de défense du suffrage universel ; il m'a chargé de vous exprimer tous ses remerciements pour votre excellente proposition d'entente entre tous les républicains, en vue de la réforme électorale. Vous vous réclamez de l'union républicaine. C'est sur ce principe même que nous avons formé notre Ligue. L'accord sera d'autant plus facile entre nous qu'aucun des gouvernements précédents n'a jamais essayé ni même conçu la pensée de réaliser la réforme électorale autrement que par l'accord de la majorité républicaine des deux Chambres.

« Si donc, comme nous n'en doutons pas, vous estimez que la réforme électorale ne puisse légitimement aboutir que par l'effort commun des deux majorités républicaines dans le Parlement, ce qui conduit nécessairement à tenir pour vicié tout vote de majorité où se rencontrent tous les ennemis de la République, nous serons prêts à accueillir votre collaboration.

« Veuillez agréer l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

« Signé : RAYNAUD. »

### Les attributions des délégués cantonaux

M. Ferdinand Dreyfus, sénateur, président de l'Union nationale des délégués cantonaux, a écrit à M. Guist'hau ministre de l'instruction publique, pour lui demander certaines précisions au sujet des modifications apportées à l'article 40 du décret du 18 janvier 1887 sur le droit d'inspection des délégués cantonaux dans les écoles publiques.

M. Guist'hau a répondu à M. Ferdinand Dreyfus qu'« il n'est jamais entré dans l'esprit du ministre ni dans les intentions du Conseil supérieur de porter atteinte à aucune des prérogatives des délégués cantonaux, dont il apprécie la précieuse collaboration, pas plus d'ailleurs qu'on n'a voulu un seul instant restreindre les droits légitimes des maires au regard de l'école publique ».

### Le Conflit Balkanique

#### L'occupation de Veria

Veria a été occupée hier par l'armée grecque de l'Est, sans résistance. Les notables musulmans sont venus au devant du diadoque faire acte de soumission.

Les communications par voie ferrée entre Veria et Monastir sont interrompues.

Veria — qui s'appelle aussi Karaférie — est une petite ville de 6.000 habitants, dont les deux tiers sont Grecs et le reste Turcs, située à une soixantaine de kilomètres de Salonique.

#### Nouveau succès Grec

Le roi a télégraphié au président du conseil :

« L'aile gauche de l'armée ayant vaincu et poursuivi l'ennemi à Nalbankeui, à pris, après un combat acharné les drapeaux de deux bataillons turcs. Le nombre des blessés grecs dépasse cent.

« Ekaterini a été occupé hier matin par l'armée grecque, qui continue à poursuivre l'ennemi. »

La ville d'Ekaterini est située à proximité de la côte, à 43 kilomètres de Salonique, menacée d'autre part par le corps d'armée grec maître de Veria.

#### Le siège d'Andrinople

Dans le rayon de Pachmakli, zone du Rhodope, les Bulgares ont saisi 270 fusils de différents systèmes, 60 pistolets, 90 caisses de cartouches Mauser et Martini, 5 caisses d'obus, nombre de havresacs et d'autres objets et ont fait 70 prisonniers dont un major.

Dans les combats au nord-est d'Andrinople, les Turcs ont abandonné leurs morts et leurs blessés.

Dans leur retraite, les Turcs ont abandonné encore une batterie avec ses caissons, et, en outre, huit caissons et un dépôt de harnachements.

Au village d'Enidjo, entre Andrinople et Kirk-Kilissé, on a trouvé deux dépôts d'armes, cartouches, objets d'équipement et un dépôt de médicaments.

#### 150.000 Turcs en déroute

La légation de Bulgarie nous communique la dépêche suivante : Stara-Zagora, 31 octobre, 18 h. 30. — 150.000 Turcs ont été vaincus près de Lulé-Burgas. L'armée bulgare victorieuse poursuit l'ennemi qui fuit en panique.

#### Les Turcs ne s'avouent pas vaincus

Le ministère des affaires étrangères a adressé aux ambassadeurs de Turquie à l'étranger la dépêche suivante :

« Notre armée a depuis quelques jours des engagements sérieux avec l'armée bulgare, le long de la ligne Lulé-Burgas-Viza. Nous résistons vaillamment à l'attaque de l'ennemi au nord de Lulé-Burgas.

« Les combats autour de l'enceinte fortifiée d'Andrinople continuent avec succès pour nous. Nous avons repoussé victorieusement l'ennemi dans la région de Viza. »

### Premier récit de la bataille

A la suite de la bataille générale engagée avec les forces les plus importantes de l'armée turque, soit cent cinquante mille hommes sur la ligne de Bounar-Hissar et Lulé-Burgas, l'armée bulgare, après trois jours de combat, a défilé l'ennemi et l'a forcé à se retirer de ses positions fortifiées sous une poussée impérieuse.

L'armée bulgare poursuit énergiquement l'ennemi, lequel bat en retraite en désordre et au milieu de la panique vers Bashj et Tchourlou. Un grand nombre de canons, de drapeaux, de munitions et de trophées se trouvent aux mains des Bulgares. De nombreux Turcs ont été faits prisonniers.

Les pertes des Bulgares sont comparativement insignifiantes.

### Les Bulgares décidés à marcher sur Constantinople

La « Neue Freie Presse » dit que les chefs de l'armée bulgare se proposent d'avancer immédiatement jusqu'à Constantinople.

#### La faille allemande

Le journal « la Jeune Turquie » insiste particulièrement sur l'échec de l'organisation allemande et les défauts du matériel allemand à propos des revers successifs de l'armée ottomane.

Dès à présent, écrit-il, il semble que l'on puisse tirer une leçon des tristes événements qui viennent d'endeuiller notre patrie. C'est que l'organisation militaire tant vantée du maréchal von der Goltz et des instructeurs prussiens a fait faille chez nous. La preuve de son insuffisance est faite, et les journaux allemands l'ont reconnu aussitôt, non sans amertume. Elle a échoué probablement parce qu'elle ne convenait pas au caractère du soldat ottoman, mais aussi sans doute parce qu'elle n'était pas aussi parfaite que l'on se plaisait à le dire.

L'expérience vient de confirmer, pour le plus grand malheur de notre patrie, la thèse que nous avions toujours soutenue ici en engageant notre gouvernement à se méfier de l'amitié, de l'instruction, des conseils et du matériel allemands. La mauvaise qualité des canons Krupp vient de faire démolir notre artillerie par des pièces sorties de France. Sur tous les points éclate l'influence néfaste des sujets du kaiser sur notre patrie.

## Petites Nouvelles

On annonce que de nombreuses barques portant plus de deux millions de pouds de grain, à destination de Nicolaïeffe et de Cherson se trouvent arrêtées sur la Burg et le Dniéper, par la glace qui a brusquement fait son apparition.

— La Gazette berlinoise de midi annonce que le lieutenant aviateur Hamburger s'est tué en tombant d'une hauteur de 70 mètres, à Oberwiesensfeld (Bavière).

— Rimbauld, l'un des inculpés de la bande tragique, donnait depuis quelques temps des signes de dérangement cérébral. Cependant, à la Santé, on se méfiait, on croyait que Rimbauld était un simulateur, et on redoublait de surveillance autour de lui. Depuis 3 jours, l'état du prisonnier était devenu tel qu'on s'est décidé à le transférer à l'infirmerie spéciale du Dépôt, car le doute n'est plus permis : Rimbauld est devenu fou.

— A l'Orphelinat de Meix, près de Reims, le jeune Tiercelin, quatorze ans, ayant trouvé un vieux pistolet, jouait avec cette arme, quand le coup partit ; la charge atteignit un autre enfant de onze ans, qui fut tué, la balle lui ayant traversé le crâne.

— Le Conseil départemental de l'instruction publique du Rhône, réuni ce matin à la préfecture, a repoussé par sept voix contre six les conclusions du rapporteur tendant à infliger la censure à trois instituteurs syndicalistes.

# CHRONIQUE LOCALE

## L'indépendance de l'École

En attendant que le Gouvernement dépose le projet du statut des fonctionnaires, et celui de la défense de l'école, certaines mesures sont étudiées par le Conseil supérieur de l'instruction publique pour donner à l'école toute son autorité et toute son indépendance.

L'ingérence de personnalités politiques dans l'école est un fait courant, et fut la cause souvent de regrettables difficultés entre les maires notamment, et les instituteurs.

Dans le projet qui est actuellement à l'étude, le Conseil supérieur de l'instruction publique recherche le moyen de limiter aux maires le droit de pénétrer dans les écoles.

En vérité, de quel droit un magistrat municipal peut-il pénétrer dans l'école pendant les heures de classe, consulter les cahiers, interroger les enfants, se substituer en un mot à l'inspecteur ?

Que les magistrats municipaux qui ont la charge de faire entretenir les bâtiments communaux, s'intéressent à l'hygiène des classes, au confort du mobilier et de l'immeuble scolaire, c'est rationnel.

En dehors des heures de classe, une inspection semblable peut et doit être faite le plus souvent possible. Mais que les magistrats municipaux pénétrant dans une classe pour contrôler les cours du maître, pour examiner la bonne tenue des cahiers, pour se rendre compte des connaissances géographiques ou grammaticales de l'élève, cela est plutôt exagéré.

Dans certaines communes, des magistrats municipaux au moment de l'interdiction épiscopale des manuels scolaires, n'ont-ils pas émis la prétention d'imposer le remplacement des manuels condamnés ?

Cette ingérence ne peut qu'être funeste pour l'autorité du maître et pour l'indépendance de l'enseignement.

L'instituteur a ses chefs directs qui lui tracent son rôle d'éducateur d'après un programme consciencieusement établi. Seuls, ces chefs, inspecteurs d'académie et primaires, ont le droit de contrôler l'enseignement, d'apprécier la valeur professionnelle de l'instituteur, la tenue de son école, l'éducation, l'instruction de ses élèves.

Le projet qui tend à mettre les classes à l'abri de toute ingérence étrangère à l'enseignement proprement dit, rendra un grand service à l'enseignement lui-même.

Sans doute, le Conseil supérieur de l'instruction publique ne voit pas d'inconvénient à laisser l'école ouverte aux magistrats municipaux pour un contrôle d'hygiène simple ; mais plus logique, plus conforme aux intérêts de tous, élèves et maîtres, est le projet du ministre de l'instruction publique qui n'admet aucune espèce d'ingérence dans l'école pendant les heures de classe.

Au surplus, quels sont, en effet, les maires qui usent de ce pouvoir ? Dans ces incidents dont tout le monde se souvient, il n'y a eu guère que ces magistrats municipaux dont l'hostilité est manifeste contre la laïque ou mieux, contre certains instituteurs.

Ce fut pour ces magistrats une occasion de tracasseries nouvelles contre l'école et ses maîtres, dont la défense doit être enfin assurée.

LOUIS BONNET.

## La R. P.

et les Conseils Municipaux républicains

L'an mil neuf cent douze et le treize octobre, à dix heures du matin, les Conseillers municipaux soussignés, réunis hors séance sous la présidence de M. Destruel Léopold, maire, ont voté l'ordre du jour suivant présenté par M. le maire, hostile à la Représentation proportionnelle :

« Les Conseillers municipaux soussignés,

« Considérant que le projet de réforme électorale voté par la Chambre des Députés, porte une grave atteinte au suffrage universel en substituant au principe majoritaire celui des minorités ;

« Considérant qu'une telle loi, votée par 2 minorités coalisées (réaction et socialisme révolutionnaire) ne peut être acceptée par le pays républicain ;

« Considérant que la masse des électeurs serait incapable de comprendre le mécanisme d'une loi aussi compliquée ;

« Considérant que les Députés auraient été mieux avisés en portant leurs efforts sur la réalisation d'autres réformes depuis longtemps attendues ;

« Emettent le vœu que ce projet soit repoussé par le Sénat ou tout au

moins modifié de façon à donner satisfaction à tous les républicains ;

« Engagent messieurs les Sénateurs du Lot à ne voter qu'une loi électorale maintenant le principe majoritaire ;

« Félicitent MM. Malvy et Bécays, les sympathiques Députés de notre département qui ont combattu énergiquement le projet présenté à la Chambre, estimant avec juste raison qu'il constituait un véritable danger pour la République.

Sur la proposition de M. Léopold Laparra, maire, le Conseil municipal de la commune de Cardaillac, réuni hors séance a émis à l'unanimité de ses membres, le vœu suivant :

« Considérant que la réforme électorale, dite de Représentation proportionnelle, telle qu'elle est présentée par le projet de loi voté par la Chambre des Députés, est la négation du suffrage universel ;

« Qu'en aucune façon elle ne pourra rallier la majorité républicaine du pays ;

« Félicite MM. Bécays, Malvy de l'avoir repoussée et engage vivement MM. Loubet, Cocula, Rey, Sénateurs du Lot, à n'accepter au Sénat qu'un texte net et clair qui puisse recueillir l'approbation de tous les Républicains. »

## Culture du Tabac

Election des candidats des planteurs de Tabac aux fonctions d'expert pour le classement des Tabacs de la récolte 1912.

Nous, Préfet du Lot, Vu l'arrêté et la décision ministériels du 3 septembre 1912 concernant la composition des Commissions d'expertise :

Article premier. — Les planteurs de tabac du département du Lot titulaires de permis, fermiers, métayers ou colons agréés par l'administration, ayant cultivé pendant l'année en cours et dont les récoltes doivent être livrées à la Commission correspondante.

Article 2. — Sont électeurs tous les titulaires de permis, ainsi que les fermiers, métayers ou colons agréés par l'administration, ayant cultivé pendant l'année en cours et dont les récoltes doivent être livrées à la Commission correspondante.

Article 3. — Sont éligibles aux fonctions d'expert tous les électeurs visés à l'article 2 ci-dessus, à l'exception : 1° des planteurs non inscrits sur les listes électorales ;

2° des planteurs contre lesquels, au cours des cinq dernières années, il aura été dressé soit des procès-verbaux judiciaires (excédent de 1/5 excepté), soit des procès-verbaux administratifs pour refus d'exercice, injures aux fonctionnaires, troubles dans les opérations des Commissions ;

3° de ceux qui refuseraient de signer l'engagement de remplir les diverses obligations qui comportent les fonctions d'expert.

Article 4. — La circonscription électorale est le ressort de chaque magasin de plein exercice ou d'achat. Dans le cas où un magasin reçoit directement des récoltes provenant de plusieurs départements chaque département forme une circonscription.

Article 5. — La liste des électeurs sera dressée par l'administration. Elle sera mise à la disposition des planteurs dans les bureaux de contrôleurs de culture de la circonscription du 20 au 30 août inclus, chaque jour non férié, de 2 heures à 5 heures du soir.

Les réclamations seront reçues par les contrôleurs jusqu'au 30 août. Le directeur départemental statuera dans les dix jours.

En cas de rejet, la réclamation pourra être portée devant le juge de paix du canton, lequel statuera dans les mêmes conditions qu'en matière électorale ordinaire.

Article 6. — Le vote aura lieu dans chaque commune le troisième dimanche d'octobre. Il ne sera procédé qu'à un tour de scrutin de liste et à la majorité relative.

Article 7. — Les planteurs nommés experts ne pourront siéger qu'après avoir prêté serment devant le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de l'arrondissement où se trouve le magasin.

Article 8. — En cas de contestation sur les résultats d'une élection, il appartiendra soit aux protestataires de se pourvoir, dans les dix jours, devant le Conseil de Préfecture qui statuera dans les formes ordinaires en matière électorale et sauf recours au Conseil d'Etat.

Tous les litiges de cette nature devront être évacués dans le délai d'un mois.

pertise des tabacs indigènes. Je m'adresse plus spécialement à vous, sachant la part prépondérante que vous avez prise à l'élaboration de cet arrêté.

Je ne tire pas seulement argument de la protestation qu'ont élevée les planteurs de tabac et en particulier ceux de mon département.

J'ai l'intention de saisir la Chambre de la question, en déposant un article additionnel à la loi de Finances, dont je me permets de vous communiquer le texte.

Il vous paraîtra sans doute, comme à moi-même, que, la Chambre étant ainsi appelée à statuer dans un délai assez court, il conviendrait de ne pas la placer en face d'une décision gouvernementale créant un nouvel état de droit.

Je me permets d'espérer que vous voudrez bien tenir compte de cette considération et vous prie de croire, etc....

DE MONZIE.

Article 1. — Les Commissions chargées de procéder chaque année au classement des tabacs indigènes livrés par les planteurs sont, en principe, composées de 5 membres. Deux d'entre eux sont de droit des fonctionnaires du service des manufactures de l'Etat désignés par l'Administration. Deux autres sont des planteurs élus par les planteurs de chaque circonscription suivant les règles ci-après. Le cinquième expert sera désigné par l'administration parmi les 5 planteurs qui ont obtenu à la récolte précédente les rendements les meilleurs et dont la liste aura été préalablement pendant 10 jours par les soins de l'administration à la disposition des planteurs, sauf contestations sur lesquelles il sera statué en la forme prévue à l'article 5 ci-après.

Article 2. — Sont électeurs tous les titulaires de permis, ainsi que les fermiers, métayers ou colons agréés par l'administration, ayant cultivé pendant l'année en cours et dont les récoltes doivent être livrées à la Commission correspondante.

Article 3. — Sont éligibles aux fonctions d'expert tous les électeurs visés à l'article 2 ci-dessus, à l'exception : 1° des planteurs non inscrits sur les listes électorales ;

2° des planteurs contre lesquels, au cours des cinq dernières années, il aura été dressé soit des procès-verbaux judiciaires (excédent de 1/5 excepté), soit des procès-verbaux administratifs pour refus d'exercice, injures aux fonctionnaires, troubles dans les opérations des Commissions ;

3° de ceux qui refuseraient de signer l'engagement de remplir les diverses obligations qui comportent les fonctions d'expert.

Article 4. — La circonscription électorale est le ressort de chaque magasin de plein exercice ou d'achat. Dans le cas où un magasin reçoit directement des récoltes provenant de plusieurs départements chaque département forme une circonscription.

Article 5. — La liste des électeurs sera dressée par l'administration. Elle sera mise à la disposition des planteurs dans les bureaux de contrôleurs de culture de la circonscription du 20 au 30 août inclus, chaque jour non férié, de 2 heures à 5 heures du soir.

Les réclamations seront reçues par les contrôleurs jusqu'au 30 août. Le directeur départemental statuera dans les dix jours.

En cas de rejet, la réclamation pourra être portée devant le juge de paix du canton, lequel statuera dans les mêmes conditions qu'en matière électorale ordinaire.

Article 6. — Le vote aura lieu dans chaque commune le troisième dimanche d'octobre. Il ne sera procédé qu'à un tour de scrutin de liste et à la majorité relative.

Article 7. — Les planteurs nommés experts ne pourront siéger qu'après avoir prêté serment devant le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de l'arrondissement où se trouve le magasin.

Article 8. — En cas de contestation sur les résultats d'une élection, il appartiendra soit aux protestataires de se pourvoir, dans les dix jours, devant le Conseil de Préfecture qui statuera dans les formes ordinaires en matière électorale et sauf recours au Conseil d'Etat.

Tous les litiges de cette nature devront être évacués dans le délai d'un mois.

## Le Problème des Fonctionnaires

Cahors, 28 octobre 1912.

Monsieur le Directeur, J'ai l'honneur de vous prier, en qualité de lecteur assidu de votre estimable Journal et Président de l'Association des Préposés des Magasins de Tabacs en feuilles de France et d'Algérie, de vouloir bien reproduire dans l'une des colonnes de votre journal un tout récent article paru dans le Rappel du 21 octobre courant, intitulé « Le Problème des fonctionnaires » émanant de l'éminent et distingué M. Edouard Herriot, maire de Lyon, Sénateur du Rhône. Convaincu à l'avance, Monsieur le Directeur, que cet article intéressera,

non seulement toute une légion de petits fonctionnaires de toute la région, aux modestes appointements qui ont constamment le souci d'assurer la bonne tenue de la gestion administrative de l'Etat, et qui luttent avec acharnement contre les rigueurs toujours croissantes de l'existence, mais encore un grand nombre de personnalités politiques et membres du Parlement qui s'intéressent depuis bon nombre d'années à toutes les questions des « petits fonctionnaires ».

J'ai tout lieu d'espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien m'accorder la faveur que je sollicite et vous prie d'agréer mes meilleurs sentiments dévoués.

J. SÉVAL,  
Président de l'Association des Préposés des Magasins de France et d'Algérie.

J'ai beaucoup goûté, — il me permettra de le lui dire, — un récent article de Perrissoud. Il regrettait que l'augmentation du traitement des instituteurs n'ait été sérieusement envisagée que depuis les derniers incidents, comme une sorte de compensation à l'action ministérielle. Il s'inquiétait du tort que cette tactique pouvait infliger à la notion d'autorité. « Un gouvernement républicain, disait-il, ne doit pas attendre les manifestations publiques pour examiner les revendications du personnel et y satisfaire dans les limites où elles paraissent fondées ». Charles Dumont, au Congrès de Tours, exprimait le même sentiment.

Cette doctrine apparaîtra comme infiniment sage à tous ceux qui ont en, à un degré quelconque, la responsabilité d'une administration. L'étude du problème des fonctionnaires ne peut plus être différée ; et, s'il semble assez facile, en somme, de concilier leurs libertés avec leurs devoirs, il ne doit pas être impossible, même au prix d'un nouvel effort budgétaire, de leur assurer le droit à une existence honorable. Les administrations départementales et communales subissent cette loi ; l'Etat ne peut y échapper et le Parlement ne saurait refuser son concours pour une œuvre qui intéresse à ce point la stabilité et la sécurité du régime.

Le problème se pose pour bien des catégories : agents des contributions, postiers, instituteurs, douaniers, etc... Il mériterait d'être étudié espèce par espèce, et notre Parti ne devrait laisser à aucun autre le soin de diriger cette information. Je pourrais citer une colonie lointaine où les petits fonctionnaires, privés de vivres, privés de moyens de transport, sont réduits à la famine ou presque ; certains d'entre eux démissionnent pour entrer dans des factoreries ; plusieurs sont morts de fatigue et de privations. Quelle ne serait pas, je veux le croire, l'émotion de la Chambre, si on lui faisait connaître telle lettre de plaintes écrites par tel d'entre eux qui depuis a disparu ?

L'exemple que je veux choisir est plus proche. Nous avons, dans nos manufactures et magasins de l'Etat (tabacs et allumettes) des préposés groupés en une association générale, très respectueuse, comme il convient, de la discipline. Corporation modeste entre toutes, faible par le nombre puisqu'elle ne compte dans toute la France qu'un millier d'agents, et j'ajoute : à peu près ignorée. Ces préposés sont des contre-maîtres placés par la direction générale des manufactures de l'Etat dans ses différents établissements pour veiller à la fabrication et tenir une comptabilité (matières et deniers). Leur cahier de revendications est un exemple remarquable du travail que peut fournir à ses chefs une association décidée à se maintenir dans ses attributions.

Jusqu'à 1882, ces préposés ont été payés à la journée ; ils reçoivent aujourd'hui des traitements mensuels qui n'ont pas été modifiés depuis 1906. Ils ne touchent pas d'indemnité de résidence. Des augmentations, fort justifiées d'ailleurs, ayant été accordées au personnel subalterne, on arrive à ce résultat qu'il faut à un préposé, avec les salaires actuels, quinze ans de bons et loyaux services pour atteindre le gain réalisé par un ouvrier après un temps de présence souvent inférieur au sien. M. le sous-secrétaire d'Etat, Besnard, s'est déclaré favorable à une amélioration en faveur de ce personnel, mais il semble que le ministre soit hostile à l'incorporation d'un crédit au Budget de 1913. Les chapitres relatifs aux préposés ont été réservés par la Chambre. Ne peut-on faire de nouveau appel à la bienveillance du ministre ? Ne peut-on lui demander d'inscrire la totalité du crédit de 265.000 francs qui a paru nécessaire ? La dépense pourrait être échelonnée sur plusieurs années, mais, dès maintenant, ce personnel serait rassuré. Ce serait une récompense accordée à des agents courtois, loyaux et respectueux de la légalité.

Notre Parti a peut-être eu le tort de ne pas préciser clairement sa doctrine en ce qui concerne les fonctionnaires. Nous ne devons trouver aucun inconvénient à ce que des fonctionnaires, assemblés par catégories, étudient leur propre situation, signalent à leurs

chefs leurs besoins, leurs espérances. La sollicitation individuelle est infiniment plus créatrice d'anarchie que la demande collective. Exiger des agents de la Nation une discipline stricte ; leur assurer, en revanche, des moyens d'existence en rapport avec leurs mérites professionnels, la durée de leur tâche, le coût de la vie : cette formule est-elle donc si malaisée à réaliser ? Nous avons commis la faute de n'examiner la situation des fonctionnaires qu'en des heures de crise. Méthode détestable, responsable à elle seule de ces coalitions que Charles Dumont a si heureusement flétries ! Extrémité déplorable qui eût pu être évitée, si ces problèmes essentiels, au lieu d'être uniquement traités dans le mystère des bureaux, étaient exposés à temps devant l'opinion publique, toujours sévère pour les dépenses inutiles, toujours bienveillante pour les dépenses nécessaires !

Edouard HERRIOT,  
Maire de Lyon, Sénateur du Rhône.

## Justice de paix

M. Darnis, juge de paix de Payrac, est élevé à la 3<sup>e</sup> classe de son grade.

M. Barriéty, juge de paix de Cazals est inscrit au tableau d'avancement pour la 3<sup>e</sup> classe.

## Perception

M. Bataille, percepteur de Lauzès, est nommé percepteur de Camburat.

## Lycée de Cahors

Résultats du baccalauréat (session d'octobre 1912).

Ont été reçus :

Latin-langues vivantes : M. Conquet Charles.

Latin-sciences : M. Musso, mention A. B.

Sciences-langues vivantes : MM. Composieux, Létard, Pouget, Rougeyres, Séval.

Deuxième partie, philosophie : MM. Dupin de Saint André Ernest, Sauret, Sales Maurice, Alazard.

Deuxième partie, mathématiques : MM. Bris, Cluzel, mention A. B., Darcey.

En tenant compte des résultats de juillet, il y a eu, aux sessions de juillet et d'octobre au lycée de Cahors :

En latin-grec : 7 candidats, 4 reçus, soit 57 %.

En latin-langues vivantes, 6 candidats, 3 reçus, soit 50 %.

En latin-sciences : 10 candidats, 6 reçus (5 mention A. B.), soit 60 %.

En sciences-langues vivantes : 12 candidats, 8 reçus, soit 75 %.

Deuxième partie philosophie : 16 candidats, 14 reçus (2 mentions A. B.), soit 88 %.

Mathématiques : 9 candidats, 9 reçus (6 mention A. B.), soit 100 %.

Moyenne générale : 73 1/3 %.

## Postes et télégraphes

Nous apprenons avec plaisir que M. Cure, commis principal des postes et télégraphes à Cahors, est nommé receveur à Argenton-sur-Creuse (Indre). Nos félicitations.

## Contributions indirectes

M. Gailhac Marcel, soldat musicien au 7<sup>e</sup>, est réintégré dans ses fonctions de commis au poste de Charny (Yonne). Son frère Joseph, ex-dragon au 17<sup>e</sup>, est aussi commis à Sèvres (Seine-et-Oise). Leur père, instituteur en retraite à Aujols, vétérans des Armées, vient de recevoir la Médaille commémorative de 1870-71.

## Conférence

La conférence, dont nous avons déjà parlé et que M. Armand Viré doit donner au théâtre de Cahors, sous les auspices de la Société des Etude et du Syndicat d'Initiative, aura lieu mercredi prochain, 6 novembre, à 20 heures et demie.

Elle aura pour sujet :

Une grande calamité : La Pluie.

Rôle et utilité de la Pluie : Rivières ordinaires et rivières souter-

raînes.

Grottes et cavernes : Principales grottes de France et d'Europe.

Le Quercy, terre d'élection des grottes et des beautés pittoresques qui en découlent. L'Avenir touristique du Quercy.

De nombreuses projections photographiques illustreront cette conférence.

Nous sommes certains que les Cadurciens attirés par le talent de l'orateur et par l'intérêt du sujet, rempliront mercredi la salle de leur théâtre.

## La Toussaint à Cahors

La fête de la Toussaint a été célébrée à Cahors avec tout le recueillement qui comporte cette fête du souvenir.

Durant la journée de vendredi, une foule nombreuse n'a cessé de circuler dans le cimetière dont les tombes étaient délicatement et merveilleusement parées de couronnes et de fleurs.

En ville, les monuments de Gambetta et des mobiles n'ont pas été

oublis ; des couronnes y ont été déposées par les soins de la municipalité, des écoles et des anciens mobiles du Lot.

## Octroi

Par arrêté préfectoral, en date du 31 octobre, M. Henri Courpet, surveillant temporaire de l'octroi de Cahors, est nommé surveillant titulaire.

## Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot se réunira lundi, 4 novembre, à dix heures du matin, rue du Lycée, Cahors.

## Ordre du jour :

- 1° Lecture du procès-verbal ;
- 2° Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3° Concours d'animaux gras en 1913 ;
- 4° Communication sur la récolte des vins en 1912 ;
- 5° Communication sur les diverses précautions à prendre pour obtenir de bons rendements en blé ;
- 6° Communications diverses.

## Arrestation de la femme Manceau

Un mandat d'arrêt a été lancé contre la femme Manceau inculpée de vols de vin, d'huile et de chaussures, commis dans la nuit du 27 octobre à Cahors.

Quand la police s'est présentée au domicile de l'inculpée qui demeure rue du Château du Roi, celle-ci avait disparu.

Mais cette femme qui a déjà subi 12 condamnations ne devait pas tarder à être pincée.

En effet, elle a été arrêtée dans la nuit de samedi, par la police.

Elle a été écrouée dans la matinée de samedi à la prison de notre ville.

L'arrestation de la femme Manceau a donné lieu à de vifs incidents. Elle a été arrêtée par les agents de police au moment où elle sortait du couvent de Gramat portant un sac contenant 8 poules.

Incarcérée à 3 heures du matin, elle a tenté de se suicider en se pendant aux barreaux de la cellule. Heureusement le gardien chef est arrivé assez tôt pour la dépendre. Son état n'est pas grave.

## Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 4 au 9 novembre 1912

Chemin de Grande communication N° 27 a de 14 k. à 14 k. 5 (vers Villesèque).

Chemin de Grande communication N° 11 a de 0 k. à 0 k. 210 (au poteau de Villesèque).

Chemin de Grande communication N° 11 de 9 k. à 9 k. 5 (à la Montagne).

Chemin de Grande communication N° 11 de 7 k. à 7 k. 5 (au Cluzel).

Chemin de Grande communication N° 37 de 13 k. 5 à 14 k. (à Garrigou).

Chemin de Grande communication N° 37 de 16 k. 5 à 17 k. (Sommet de la Côte d'Albas).

Chemin de Grande communication N° 8 de 21 k. 7 à 22 k. 2 (à la Rivière Haute).

## Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 3 novembre : deux grandes représentations : en matinée « Les Noces de Jeannette » et « Samson et Daila ». En soirée « la Juive ».

Mardi 5 : « Faust » pour les adieux du ténor Saldou, 3<sup>e</sup> début de M. Francis Combe. Mme Magne, dans le rôle de Marguerite.

Mercredi 6 : « Guillaume Tell » 2<sup>e</sup> début de M. Broquin, 2<sup>e</sup> ténor.

Jeudi 7 : « Les Dragons de Villars » 3<sup>e</sup> début de M. Broquin.

Vendredi 8 : « La Tosca » pour le 2<sup>e</sup> début de M. Martel 1<sup>er</sup> ténor d'Opéra-Comique.

Dimanche 10 : Deux grandes représentations.

## Pharmacie de service

Le Dimanche 3 Novembre le service des Pharmacies sera assuré par la

Grande Pharmacie

de la CROIX-ROUGE

Boulevard Gambetta

## Etat civil de la ville de Cahors

Du 25 Octobre au 2 Novembre

NAISSANCES

Guiraud Jeanne-Louise, rue Blanqui, 4.

Cayrel Charles-Louis-Robert, Place Rousseau.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Etienne Antoine, roulier, et Balard Madeleine s. p.

Coudere Marcel-Paul, employé au chemin de fer, et Clary Maria-Jeanne s. p.

DÉCÈS

Malaret Pierre, cultivateur, 64 ans, Place St-Urcisse, 4.

Rollés Baptiste, surveillant des travaux communaux, 68 ans, rue du Four St-Laurent, 1.  
Destruel Eugénie, s. p., 52 ans, hospice.  
Dayre Joseph, coiffeur, 35 ans, hospice.  
Jordanet Victor-Guillaume, propriétaire, 70 ans, à Laparra.  
Noyer Jeanne, épouse Périé, 77 ans, rue de la Banque.  
Pancon Théophile, cultivateur, 63 ans, célibataire, hospice.  
Delsol Jean, ouvrier tisserand, 61 ans, hospice.

### Avenir Cadurcien

Programme du 3 novembre 1912  
L'Aiglon (P. R.) Kelsen  
La Veuve Joyeuse Lehar  
Souvenir d'Espagne (Boléro) Rymbault  
Le Rêve du cheminéau (ouverture) Kelsen  
Souviens-toi (Mazurka) Frédéric  
Allées Fénelon, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2

### Arrondissement de Cahors

#### Catus

Fête patronale. — La fête patronale de Catus dite « Vote de Saint-Astié », a été cette année très réussie.

Il y avait bien longtemps que l'on n'avait vu dans notre coquette cité, une aussi grande quantité d'étrangers. Le soleil lui aussi était de la fête; après s'être tenu caché toute une semaine, il nous était revenu dimanche matin plus brillant que jamais.

Les jeux nombreux furent très réussis. Le bal sous la halle admirablement décorée fut très animé dimanche et lundi. Le feu d'artifice tiré dans la Vernière sur la berge de l'étang fut fort admiré.

En un mot, ces deux jours de fête, ont eu un succès auquel on était loin de s'attendre. Nous adressons en terminant, nos sincères félicitations aux deux seuls organisateurs les jeunes Vialard, de Causseuil et Jac, de Bessières. Grâce à eux, le succès a été complet et nous désirons que chaque année à cette époque il en soit ainsi.

#### Blars

Nous recevons avec prière d'insérer la communication suivante :

Nos écoles. — Il existe à Blars une école libre de filles où une religieuse et des monitrices donnent l'enseignement.

Malgré cela et grâce au zèle propagateur de notre doux pasteur, l'école privée a autant d'élèves que l'école laïque. Ce zèle déployé par notre desservant constitue une belle réponse à faire aux naïfs, qui croient que l'école laïque assez forte par elle-même n'a pas besoin d'être défendue.

Tel petit fermier de la commune, désireux de mettre sa fille à l'école laïque, dut renoncer à son projet, à la suite de la pression cléricalle et aussi par crainte des représailles de son propriétaire, clérical notoire. Enfin dernièrement un conseiller municipal connu pour ses opinions cléricales, porte-parole du curé, gémissait sur ce fait, qu'on reçoit à l'école laïque de filles les tout petits garçons et les toutes petites filles. Il réclamait bruyamment la fin de cet état de choses. Quand donc le parti républicain ouvrira-t-il les yeux sur les attaques contre l'école laïque ?

« Un groupe de pères de famille républicains »

#### Sauzet

Foire. — La foire de Sauzet du 2<sup>e</sup> jeudi 14 novembre, à cause de sa coïncidence avec celle de Montcuq est avancée au 1<sup>er</sup> jeudi 7 novembre.

Le maire de Sauzet, J. REGNAT.

#### Puy-l'Évêque

Vaccin. — M. Rouma, médecin vaccinateur cantonal, procédera à la vaccination des personnes dans les communes ci-après, savoir :

Lagardelle, le 4 novembre à 1 h. 1/2 du soir.  
Pescadoires, le 4 novembre à 2 h. 1/2 du soir.  
Grézels, le 4 novembre à 3 h. 1/2 du soir.  
Soturac, le 5 novembre à 2 heures du soir.  
Touzac, le 5 novembre à 3 heures du soir.  
Vire, le 5 novembre à 4 heures du soir.  
Duravel, le 7 novembre à 2 heures du soir.  
St-Martin, le 7 novembre à 3 heures du soir.  
Montcabrier, le 7 novembre à 4 h. du soir.  
Floressas, le 8 novembre à 1 h. 1/2 du soir.  
Sérignac, le 8 novembre à 2 heures du soir.  
Mauroux, le 8 novembre à 3 heures du soir.  
Lacapelle-Cabanac, le 8 novembre à 3 h. 1/2 du soir.

Prayssac, le 9 novembre, à 2 h. du soir.  
Puy-l'Évêque, le 10 novembre à 10 heures du matin.

Les personnes soumises à la vaccination obligatoire sont :

1° Les enfants âgés de plus de trois mois et de moins d'un an.  
2° Les enfants plus âgés qui n'auraient pas été vaccinés entièrement pour une cause quelconque.  
3° Ceux qui antérieurement vaccinés doivent subir une nouvelle vaccination, la première n'ayant pas été suivie de succès.

Nota. — En raison d'un cas de variole constaté dans la commune de Lagardelle, nous osons espérer que les populations n'hésiteront pas à se soumettre aux lois et règlements en la matière, afin d'empêcher la propagation de cette épidémie.

#### Saint-Géry

Le syndicat des planteurs de tabac de St-Géry s'est réuni dimanche dernier sous la présidence de M. Coudere, pour entendre le rapport des délégués convoqués par le bureau de la Fédération le 6 octobre.

Toutes les résolutions qui ont été prises à cette assemblée, ont été approuvées, et sur la proposition du président, les planteurs se sont engagés à ne pas prendre part au vote si l'arrêté ministériel n'est pas modifié.

Ils ont protesté de leur attachement, de leur dévouement et de leur absolue confiance envers les membres du bureau de la Fédération et ont manifesté la ferme volonté de suivre en tout et toujours les indications qu'il voudra bien leur transmettre.

Le passé de M. Delport, de M. Marre et de leurs collaborateurs répond du présent et de l'avenir.

### Arrondissement de Figeac

#### Bagnac

Banquet. — L'honorable corporation des marchands de bestiaux, très nombreux dans la région, avait organisé, lundi dernier, chez M. Marcel Caussade, à Bagnac, un des leurs, une fraternelle agape, à laquelle avaient pris part MM. Loubet, Bécays, Nuville, avoué à Figeac, Campagne vétérinaire, M. Bringuier conseiller d'arrondissement à Felzins.

Le repas fut des plus succulents et des plus gais. Il fut aussi copieusement arrosé. M. Caussade, pour la circonstance, était allé prendre les bouteilles de derrière les fagots.

A l'issue du banquet les marchands de bestiaux prièrent nos dévoués représentants de faire tout leur possible pour rapporter l'arrêté préfectoral — trop draconien à leur avis, — du 1<sup>er</sup> octobre dernier, relativement à la circulation des bestiaux et qui paralyse complètement le commerce des animaux bovins. Nos parlementaires promirent d'examiner ce vœu avec toute la bienveillance qu'il mérite.

#### Camburat

Conseil municipal. — Le Conseil municipal réuni le 27 octobre, saisi d'un questionnaire relatif aux modifications à apporter à la loi du 5 avril 1884, a repoussé à l'unanimité le principe de la représentation proportionnelle appliqué aux élections municipales et s'est déclaré partisan du système majoritaire.

Il a émis le vœu que les communes soient émancipées de la lourde tutelle administrative qui pèse sur elles et qu'en règle générale toutes les décisions du pouvoir électif local soient exécutoires sans délai.

Ont aussi été adoptés les vœux relatifs à la nomination directe des répartiteurs par le Conseil municipal et à l'indemnité à allouer aux maires, adjoints, conseillers municipaux pour les remboursements des dépenses que leur impose l'exercice de leur mandat.

Le Conseil a ensuite délégué M. Rigal Alain pour dresser la liste des électeurs pour 1913-1914. MM. Granier et Nigou formeront avec les autres membres la commission chargée de juger les réclamations.

Probité. — Dimanche 27 octobre, Mlle Desplas Sara, âgée de 17 ans seulement, en faisant le service dans la salle de restaurant de M. Beulaguet, maire, a trouvé un porte-monnaie contenant une assez forte somme.

Elle l'a porté immédiatement à M. Beulaguet qui l'a remis à son propriétaire.

Nos sincères félicitations à cette jeune demoiselle pour cet acte de probité.

#### Fons

Nous lisons dans l'Avenir du Quercy du 26 octobre :

A propos du tramway. — Certains bruits avaient couru, émanant d'une personnalité assez haut placée, que le tramway de St-Céré à Figeac laisserait Fons et suivrait la route nationale, avec halte à Pontaubard. La raison donnée était basée sur les difficultés que présente l'encassement de la vallée.

Nous pouvons affirmer que le tracé comprend la traversée de Fons avec halte dans cette localité. Le Conseil

municipal a du reste donné son avis à ce sujet et a décidé qu'au lieu de démolir certaines maisons, il serait préférable de couvrir le ruisseau, pour donner à la route l'élargissement nécessaire dans la traversée de Fons.

Une autre halte est également projetée sur cet itinéraire à la jonction de la route du Puy-d'Issepts et Reyrevignes.

#### Puybrun

Incendies. — Dans la soirée du dimanche 27 octobre, vers 5 heures du soir, une meule de paille dépendant de la propriété de la Péze, située à un kilomètre de Puybrun et appartenant à M. Larya, a pris feu et malgré la promptitude des secours apportés par les voisins, a été complètement détruite; les immeubles n'ont pas eu de mal. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers deux heures du matin un commencement d'incendie, qui aurait pu prendre des proportions considérables, s'est déclaré dans le vaste bâtiment appartenant aux frères G. et où se trouve le bureau de poste.

Grâce aux prompts secours apportés par les habitants, le feu qui avait pris au grenier a été rapidement éteint. La pompe communale qui était déjà sur les lieux du sinistre, n'a pas eu à intervenir.

Les dégâts peu importants d'ailleurs sont couverts également par une assurance.

#### Marcihac

Autobus. — Ainsi que nous l'avons dit à plusieurs reprises, la ligne d'autobus Figeac-Conduché, présente de grands avantages pour les communes situées dans la belle vallée du Célé. Leurs conseils municipaux sollicités au sujet de la quote part de la subvention incombant aux communes ont émis une délibération favorable. Citons ceux de Figeac, Boussac, Camboulit, Corn, Espagnac, St-Sulpice, Marcihac, Sauliac, etc.

A l'heure où le Conseil général, réuni en session extraordinaire du 4 novembre, va discuter la question des autobus, on doit enregistrer avec plaisir ces décisions. Nous sommes certains de pouvoir compter sur le dévouement de nos honorables représentants cantonaux ou d'arrondissement, pour arriver bientôt à une solution favorable, conforme aux vœux nettement formulés par les populations d'une vallée trop longtemps sacrifiée.

#### Aynac

Acte de désespoir. — A la suite de fréquentes et mesquines querelles de ménage entre sa mère et son épouse, le nommé Lacan Isidore, de Camperos, a tenté de s'empoisonner.

Grâce aux soins qui lui furent promptement donnés, le jeune imprudent en sera quitte pour une légère indisposition.

Puisse cet acte un peu trop ridicule, servir de leçon aux irascibles batailleurs.

#### Saint-Céré

Après les fêtes d'aviation. — Le Comité des fêtes a offert lundi soir un banquet à l'aviateur Arondel. Quarante personnes assistaient à ce dîner servi par notre excellent ami M. Molinié, dans un des jolis salons de son superbe hôtel. C'est tout dire sur la manière dont nous avons été traités ! Repas charmant. La joie causée par le succès des fêtes déchaînait un entrain accru encore par le caractère plutôt intime de la réunion.

Au dessert, le président M. Arbizet, a porté un toast très joliment tourné. Il a eu un mot aimable pour tous ceux qui avaient travaillé à l'organisation de nos fêtes. Aux applaudissements qui ont salué ses derniers mots, le distingué directeur de notre Ecole supérieure a pu juger qu'il possédait toute notre sympathie et que toute notre gratitude allait vers lui.

Puis, M. Murat, président d'honneur du Comité, maire, a félicité à son tour tous les artisans de nos fêtes.

Nous souhaitons vivement que le conseil qu'il a donné en passant pour l'organisation de nos fêtes futures soit suivi. Nous avons déjà dit à cette place que nos fêtes ne pouvaient avoir l'envergure nécessaire que tout tout autant qu'elles seraient l'œuvre d'un Comité semblable à celui qui vient de faire ses preuves. Avec l'autorité et la qualité qu'il apportait au milieu de nous, M. Murat a insisté sur ce point et nous l'en remercions. Il a constaté en outre, que nos fêtes par l'entrain, le bon goût et l'entente de la population, qui ne se sont pas démentis un seul instant, marquaient une date dans les annales de notre histoire locale. M. Murat a été très sympathiquement applaudi.

M. Faure, au nom de la Presse, a bu au progrès social singulièrement agrandi par le développement déconcertant et grandiose de l'Aviation.

M. le docteur Goudeau, de Beaulieu et M. Rigal, pharmacien à Beaulieu ont rappelé les liens étroits qui unissent cette ville à la nôtre. Ils ont adressé à M. Arondel les éloges qu'il mérite en lui faisant entrevoir le brillant

avenir, qui s'ouvre maintenant devant lui.

Enfin, M. Arondel a remercié le Comité pour l'accueil chaleureux qu'il avait reçu.

La soirée s'est terminée au café Roche par des monologues et... par des chansons naturellement ! Il ne fallait pas faire mentir le dicton...

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

A l' Hospice. — Dans sa réunion du 28 octobre, le conseil d'administration de l'hospice de Gourdon a procédé à la nomination d'un économiste, en remplacement de M. Bruno, démissionnaire.

M. Lucien Fournier, propriétaire à Gourdon, a été désigné.

#### Gramat

Foire. — La pluie qui n'a cessé de tomber toute l'après-midi a fort contrarié la foire de la Toussaint.

Les divers marchés n'ont pas présenté l'animation habituelle à cette grande foire, l'une des plus importantes de l'année.

Voici quelques cours : Halle, Blé, 20 fr. et 21 fr. ; Avoine, 8,50 ; Châtagnes, 10 fr. ; Pommes de Terre, 5 fr. ; Noix, 25 fr., le tout l'hectolitre.

Bêtes à cornes, cours soutenus. Bêtes à laine, marché un peu gêné par les cas de fièvre aphteuse signalés dans les environs.

Volaille, Poules, 0,70 le 1/2 kilo; Poulets, 0,80 le 1/2 kilo; Œufs, 1,30 la douzaine.

Beaucoup de gibier. Beaucoup de jardinage.

#### Lavergue

Acte de courage. — Dans la matinée de dimanche plusieurs jeunes enfants jouaient sur le pont de Lavergue lorsque l'un d'eux, le petit Cray, se laissa choir dans l'eau très profonde. Aux cris poussés par les camarades de Cray, M. Fromenté, maître bottier à Lavergue, se porta rapidement au secours du jeune imprudent et après de grands efforts parvint à le ramener sain et sauf sur la berge. Nos félicitations au courageux citoyen Fromenté.

#### Léobard

La municipalité. — Par arrêté préfectoral, le Conseil municipal est invité à procéder dimanche à l'élection du maire et de l'adjoint.

#### Saint-Germain

Foire. — Sans doute, à cause du mauvais temps de la journée et des pressants travaux des semailles la foire de St-Germain a été d'une importance moyenne.

Cours pratiqués : Beufs de boucherie, de 40 à 42 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 800 à 1.000 fr. la paire ; bouvillons, de 500 à 600 fr. la paire ; veaux, de 1 fr. à 1,20 le kilo.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 40 à 50 fr. pièce ; antenais et antenaises, de 30 à 35 fr. pièce ; mouton de boucherie, de 0,80 à 0,90 le kilo.

Porcelets, de 30 à 40 fr. pièce. Volaille, de 0,60 à 0,70 le demi kilo; œufs, 1,25 la douzaine.

Gibier en faible quantité et cher. Lièvres de 0,95 à 1 fr. le demi kilo; perdreaux, de 1,75 à 2,25 pièce.

Jardinage, en assez grande quantité et se vendant à de bons prix.

Les marchands étalagistes et débitants divers ont subi un assez sérieux préjudice à cause du mauvais temps de la journée. Pas de vols ni d'accidents à signaler.

#### Souillac

Etat-civil du mois d'octobre. — Naissances : Joachim Cazal, Colette Broc.

Publications de mariage : François Barre, cultivateur à Pinsac, et Augustine Coudere, s. p. à Bazal-gue.

Décès : Urbain Delmont, employé de commerce, 20 ans, place du Puits ; Pierre Clavel, entrepreneur de transport, 40 ans, place Laborie ; Catherine Laval, veuve Chassaing, cultivatrice, 75 ans, à Bourzollès ; Pierre Roehrer, 9 mois, rue Gambetta ; Marie-Louise Delpech, veuve Barlinge, cultivatrice, 69 ans, à Bourzollès ; Marie Fantou, veuve Bressol, 67 ans, s. p. rue du Puits.

### Bibliographie

#### La Revue Judiciaire

Réformes. Droit pratique. Comptes rendus

SOMMAIRE DU N° D'OCTOBRE 1912

L'exercice illégal de la Médecine, par le Dr B. Grünberg. — A propos d'un article de M. Dap, par le Dr Renaud-Badet. — La Crise Balkanique et l'Idée de Droit, par Alphonse Jouet. — Mariage et divorce, par Dap. — Le Contrat de Travail, par Louis Varinot. — Maisons de Refuge (Hoogstraeten), par Pierre Avigdor. — Echos de la Galerie de Harlay.

Questions pratiques : Paiement des dépenses utiles faites par un prodigue. — Compétence des Tribunaux en matière de lettres de change. — Nullité de constats d'adultère. — Preuve testimoniale du paiement des gages des domestiques. — La responsabilité des notaires.

Tribunal Civil de la Seine (2<sup>e</sup> Chambre). — Affaire Delassue, Georget et autres contre Ternynck, Leroux, Dorizon et Société Générale (Affaire des Sucreries d'Egypte). Conclusions de M. le Substitut Peigné (suite et fin).

Paris, 6, Square de Messine, 6. — Le numéro : 1 franc.

Vient de paraître :

Almanach de la Gazette du Village pour 1913

Les Almanachs de la Gazette du Village qui ont paru depuis l'année 1900 ont eu près de leurs lecteurs un franc et légitime succès. Celui de 1913 ne les intéressera pas moins ; la série des renseignements et connaissances utiles à la ville comme à la campagne, au cultivateur comme à la ménagère, se continue et on peut affirmer que cette publication est appelée à former par la suite, la plus intéressante des encyclopédies.

Prix de chaque année : 50 centimes franco.

En vente : Aux bureaux de la Gazette du Village, 26, Rue Jacob, Paris (6<sup>e</sup>), chez tous les libraires et dans toutes les gares.

L'année 1913 sous couverture artistique tirée en couleurs, forme un beau volume de 224 pages, illustré de nombreuses figures et de 20 vues du Maroc faites d'après la photographie et ornant les têtes de chapitres.

Sommaire des principaux chapitres :

Sommaire du calendrier pour 1913. — Calendrier et carnet du cultivateur avec les dates des tirages financiers. — L'année politique. — L'année agricole. — Agriculture. — Viticulture et vinification. — Arboriculture et Floriculture. — Culture potagère. — Le Bétail. — Basse-cour. — Apiculture. — Animaux et insectes nuisibles. — Génie rural. — Laiterie. — Machines agricoles. — Les lois nouvelles. — Connaissances pratiques du cultivateur. — Connaissances pratiques de la ménagère. — Mon Ane, paroles et musique de Pierre Dupont. — Petite correspondance de la Gazette du Village. — Bons mots, Anecdotes, etc.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro notre intéressant feuilleton.

### Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries  
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos  
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé  
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien  
9, Rue du Lycée, 9 - Cahors  
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction.  
Prix défiant toute concurrence.

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées  
TÉLÉPHONE 37

### Demandez l'Avis de votre Médecin

N'écoutez aucune réclame avant de choisir la marque du chocolat que vous devez absorber chaque matin et que vous servez à vos enfants.

Demandez l'avis de votre médecin. Il vous dira d'abord que les chocolats instantanés étant servis crus, à peine réchauffés, sont difficiles à digérer. A la longue, ils peuvent causer de sérieux troubles. Seul, le chocolat **venu cuit** convient à tous les estomacs. Une usine a été créée à Luchon pour produire uniquement du chocolat cuit. Il suffit de jeter le YO-YO dans de l'eau ou du lait chauds pour obtenir un excellent déjeuner ou goûter. Les enfants, les vieillards s'accoutument surtout de ce produit nouveau, qui apporte une sérieuse amélioration dans l'hygiène alimentaire. Le YO-YO est le seul chocolat cuit d'avance et tout prêt à être consommé.

Exigez-le dans toutes les bonnes épiceries, hôtels, cafés etc.

Gros. Société du YO-YO, Luchon (H. G.).

L'Office des Publications, 2, B. de Bissonnière, Paris  
centralise pour tous les journaux de Paris et de Province les Informations relatives aux Naissances, Mariages, Décès, Obsèques  
Tarifs et Renseignements franco sur demande!  
TÉLÉPH. : 252-44  
TÉLÉGR. : OFFICE-PARIS

### LE CHARME PRINCIPAL DE LA FEMME.

Les femmes ne sauraient avoir bonne mine ni se sentir dans leur assiette si leur santé laisse à désirer. La dyspepsie et les dérangements du foie entraînent trop fréquemment aux femmes leur charme principal : les belles couleurs qui dénotent la santé. Mais elles peuvent se débarrasser de tous ces désordres en ayant recours à la Tisane américaine des Shakers — le remède familial utilisé dans des milliers de foyers dans le monde entier.

Voici ce qu'écrivait à ce propos, le 10 mai 1912, Mme Françoise Passieux, à Doucy-en-Beauges (Savoie), à M. Fanyau, pharmacien à Lille : « Si je suis encore en vie, c'est grâce à votre Tisane américaine des Shakers. La digestion ne se faisait plus et je fus bientôt affaibli au point de ne presque plus pouvoir me lever. J'avais des douleurs après les repas, des frissons ; je manquais d'appétit et de forces. Après avoir vainement essayé bien des remèdes, j'eus recours à votre Tisane, dont trois flacons m'ont complètement guérie ».

La Tisane américaine des Shakers se compose des extraits curatifs de certaines racines, écorces et feuilles qui exercent des effets toniques et stimulants sur les organes digestifs — l'estomac, le foie et les intestins. Elle prévient et guérit les aigreurs, les douleurs après les repas, flatuosités, maux de tête, insomnies, vertiges, anémies, constipation et cette affreuse dépression qui donne aux femmes l'air vieillies alors qu'elles devraient paraître encore jeunes, bien portantes et belles.

MELROSE  
RÉGÉNÉRATEUR  
favori des CHEVEUX  
Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS la NUANCE NATURELLE, arrête la chute, les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.  
Dépôt : 26, rue Etienne-Marcel PARIS



### Ateliers de Nickelage de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure  
BRONZAGE & VERNISSAGE  
CUIVRAGE, ÉMAILLAGE  
Spécialités pour Vélos  
POLISSAGE  
Restauration de vieux bronzes  
Chargement d'accumulateurs  
Maison Recommandée  
Cahors : Agent Général  
M. BAUDIN, Electricien

### UN PRÊTRE

Indique gratuitement recettes infailissables pour guérir promptement et radicalement l'asthme, le diabète, le rhumatisme, les maux de reins, les maladies des reins, les troubles respiratoires, coqueluche, etc.  
Écrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauxville (Lorraine)

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 31 octobre.  
La physionomie du marché ne s'est pas sensiblement modifiée. La tendance est demeurée généralement ferme et on a enregistré de nouvelles avances sur un grand nombre de valeurs. Quant à la liquidation elle a été assez facile avec des reports peu élevés. La rente française est plus faible à 89,45.

A l'exception du Turc, qui recule à 79,95, les fonds d'États étrangers sont recherchés et s'inscrivent en hausse sensible.

L'Extérieure espagnole gagne un point à 91,45 ; l'Italien passe à 97,50. Les emprunts russes s'avancent ; le 3 0/0 1891 à 74, le 1896 à 72,90, le 5 0/0 1906 à 104,80, le 4 1/2 1909 à 99 et le Consolidé à 90.

Les chemins français ne varient guère. Nos Etablissements de Crédit sont bien tenus. Le Crédit Lyonnais fait 1555 contre 1535. La Banque de Paris se négocie à 1648, le Comptoir d'Escompte à 977 et la Société Générale à 815.

Les actions de l'Industrielle Foncière, libérées de moitié, se traitent à 635 ; les obligations, nettes d'impôts, sont demandées : le 4 1/2 à 497 et les 4 0/0 à 460.

Le Banco di Roma cote 109.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone**

Billets directs simples et d'aller et retour 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes. — Divers itinéraires. — Enregistrement direct des bagages. — Voitures directes. — Wagons-restaurants. — Service journalier au 15 octobre 1912.

**1<sup>re</sup> ITINÉRAIRE : PAR LIMOGES-**

**TOULOUSE**

**Aller**

Paris-Barcelone Express (train de luxe), départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h., arrivée à Barcelone à 15 h. 40. Rapide, départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 20, arrivée à Barcelone à 7 h. 53.

Express, départ de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 30, arrivée à Barcelone à 19 h. 32.

**Retour**

Paris-Barcelone Express (train de luxe), départ de Barcelone à 14 h. 16, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 41.

Express, départ de Barcelone à 10 heures, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 56.

**2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE : PAR BORDEAUX**

**Aller**

Sud-Express (train de luxe), départ de Paris-Quai d'Orsay à 12 h. 16, arrivée à Barcelone à 7 h. 53.

Rapide, départ de Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 46, arrivée à Barcelone à 7 h. 53.

**Retour**

Express, départ de Barcelone à 18 h. 51, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 25.

**L'hiver aux plages Nantaises**

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1<sup>er</sup> novembre 1912 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1913, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> classe, compartiments-couchettes, wagons-restaurants.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Représentants sont demandés pour vendre en campagne « Météorifuge et Spécialités Vétériminaires ». Première marque française, fortes remises. Ecrire: Adrien SASSIN, à Orléans.

**Secret de Toilette.** Parfum Nouveau **Eau de Cologne d'Agnes Sorrel**, agréable, Hygiénique, Antiepidémique. En vente : Maison **Tiburce Duvert**, Parfumeur à Cahors.

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
**DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA**  
et des Ecoles Normales  
8, RUE FÉNELON, en face la Halle  
Consultations de 9 à 6 heures

**BANQUE CHAREIRE & C<sup>ie</sup>**

Société en Commandite au Capital de 4 Millions de Francs

Siège Social : CAHORS, rue Fénelon, 8

**AGENCES**

PARIS, 7, rue Drouot

Bayonne.	Montauban.	Grenoble.
Saumur.	Lafrançaise.	Beaufort.
Beaugé.	Bourgueil.	Caussade.
Beaulieu.	Saint-Céré.	Gourdon.
Caylus.	Jarzé.	Langais.
Brive.	St-Jean Pied-de-Port	Azay-le-Rideau.
Laroquebrun.	St-Palais.	
Montclar.	Montroulez.	

Localités du Département du Lot visitées périodiquement :

**Figeac, Gramat, Martel, Castelpau, Souillac, Prayssac, Montcuq, Salviac**

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES

**CHAREBANK**

à Paris : **CHAREBANK BOURSE PARIS**

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

Cahors : 45 — Paris { 1<sup>re</sup> ligne : 313-23 — Montauban : 74  
2<sup>e</sup> ligne : 326-66  
Saumur : 1-75 — Bayonne : 4-55

**ESCOMPTE ET RECouvreMENTS**

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères

Paiement sans frais de tous coupons

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

**AVANCES SUR TITRES**

Souscription sans frais à toutes les émissions

DÉPOT DE FONDS ET DE TITRES

Transferts, Echanges et Régularisation de Titres

Renouvellement des feuilles de Coupons

**Service de Coffres-Forts à Secrets**

Un service continu de Garde est établi pour assurer la sécurité que comporte ce genre d'installation

Publié sous les auspices de la **SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE**

**ONÉSIME RECLUS Atlas Pittoresque de la France**  
PRIX A FORFAIT jusqu'au 31 MARS 1911 : 132<sup>fr</sup> l'ex. broché. 147<sup>fr</sup> relié.  
12.000 Cartes - 450 Cartes. 12.000 Illustrations - 12.000 Légendes.

Prospectus-Spécimen chez ATTINGER Frères, éditeurs, 2, rue Antoine-Dubois, PARIS

**IMPRIMERIES A. COUESLANT**

**CAHORS (Lot)**

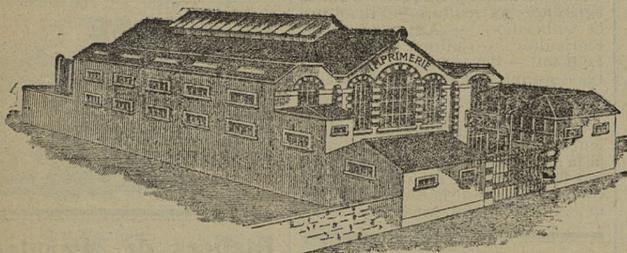
**ALENÇON (Orne)**

**20 PRESSES**

**Installation Moderne**

**Travaux en tous genres**

**LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS**



USINE DE CAHORS

**SERVICE D'HIVER 1912-13**

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos																
739		3		1123		121		23		35		1125		42		16		1140-1123		1132 (*)		4		122		700		1136		
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS																								
1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.				
PARIS (Orsay) dép.	8 20	19	20	30	22 51	—	TOULOUSE... d.	13	16	45	15	47	18	3	20	45	23	37	6	9	16	6	7	28	12	40	18	52		
PARIS (Aust.) dép.	8 30	19	15	10	20 40	23 4	MONTAUBAN. d.	13 49	17	37	16	37	19	59	21	34	0	30	7	15	10	47	7	50	12	54	19	7		
LIMOGES (arrivée)	14 2	—	0	52	2 35	8 39	Caussade.....	—	17	59	17	16	20	42	21	57	—	—	7	56	11	25	6	31	8	8	13	5	19	
LIMOGES (départ)	3 16	14 12	—	0 58	2 44	9 10	Lalbenque.....	—	—	17	54	21	25	—	—	—	—	—	8	38	12	—	6	37	8	22	13	11	19	
BRIVE... (arrivée)	6 18	15 41	—	2 27	4 31	12 5	Cieurac.....	—	—	18	2	21	34	—	—	—	—	—	8	47	12	8	7	2	9	11	13	24	19	
BRIVE... (départ)	6 45	15 48	16	2 33	4 50	13 12	Sept-Ponts.....	—	—	18	13	21	46	—	—	—	—	—	8	59	12	19	7	2	9	11	13	26	19	
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16	3 35	—	13 47	CAHORS... (arr.)	14 45	18	36	18	21	21	54	22	35	1	26	9	7	12	27	7	17	9	25	13	41	20	
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16	54	—	14 6	CAHORS... (dép.)	14 49	18	43	19	4	5	52	22	40	1	30	9	27	15	32	7	17	9	25	13	41	20	
CAZOULES (dép.)	7 45	—	16	56	—	14 10	Espère.....	—	—	19	17	6	6	—	—	—	—	—	9	39	15	44	10	5	10	14	16	10		
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17	4	—	14 18	St-Denis-Catus.	—	—	19	31	6	21	—	—	—	—	—	9	52	15	57	10	5	10	14	16	10		
NOZAC.....	8 19	—	17	30	—	14 44	Thédirac-Peyril.	—	—	19	45	6	37	—	—	—	—	—	10	5	16	19	10	5	10	14	16	10		
GOURDON.....	8 31	—	17	42	—	14 44	Dégagnac.....	—	—	20	54	6	46	—	—	—	—	—	10	14	16	19	10	5	10	14	16	10		
Saint-Clair.....	8 40	—	17	51	—	15 5	Saint-Clair.....	—	—	20	3	6	55	—	—	—	—	—	10	23	16	28	10	5	10	14	16	10		
Dégagnac.....	8 51	—	18	2	—	15 16	GOURDON.....	—	—	19	24	20	17	7	11	23	22	—	10	37	16	42	10	5	10	14	16	10		
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18	13	—	15 27	Nozac.....	—	—	20	26	7	20	—	—	—	—	—	10	45	16	50	10	5	10	14	16	10		
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18	25	—	15 38	Saint-Clair.....	—	—	20	35	7	30	—	—	—	—	—	10	54	16	59	11	7	17	12	19			
Espère.....	9 22	—	18	35	—	15 47	GOURDON.....	—	—	20	49	7	44	—	—	—	—	—	11	7	17	12	11	14	17	19				
CAHORS (arrivée)	9 32	17 18	18	45	4 3	16 29	CAZOULES.....	—	—	20	57	7	52	23	43	—	—	—	11	14	17	19	11	14	17	19				
CAHORS (départ)	9 41	17 23	18	58	4 7	16 41	SOULLAC... (a.)	15 47	19	45	20	57	7	52	23	43	—	—	11	18	17	33	11	14	17	19				
Sept-Ponts.....	9 51	—	19	8	—	16 18	SOULLAC... (d.)	15 48	19	47	21	3	8	4	23	46	—	—	11	18	17	33	11	14	17	19				
Cieurac.....	10 5	—	19	22	—	16 34	Gignac-Cressens.	—	—	21	32	8	36	—	—	—	—	—	11	43	17	58	11	14	17	19				
Lalbenque.....	10 12	—	19	29	—	16 42	BRIVE... (a.)	16 23	20	22	22	2	9	7	0	22	3	1	12	11	18	18	12	11	14	17	19			
Caussade.....	10 45	18	20	2	—	16 42	BRIVE... (d.)	16 28	20	31	—	—	9	25	0	28	3	8	12	56	18	41	12	11	14	17	19			
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20	36	5 7	17 17	PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	—	—	19	5	8	47	10	32	22	46	—	—	—	—	—	—	—	—		
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21	57	6	18 7	PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	—	—	19	14	8	55	10	41	22	55	—	—	—	—	—	—	—	—		

De Cahors à Libos			
CAHORS. — dép.	6 6	7 28	12 40
Mercuès.....	6 20	7 50	12 54
Douelle (arrêt).....	6 24	—	12 58
Parnac.....	6 31	8 8	13 5
Luzech.....	6 37	8 22	13 11
Castelfranc.....	6 50	8 46	13 23
Prayssac (arrêt).....	6 53	—	13 26
Puy-l'Évêque.....	7 2	9 11	13 34
Duravel.....	7 9	9 25	13 41
Soturac-Touzac.....	7 17	9 37	13 49
Fumel.....	7 28	10 4	13 58
LIBOS.....	7 34	10 11	14 4
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46

De Libos à Cahors			
PARIS (Orsay).....	19 50	22 51	10
LIBOS... dép.....	7 16	15 18	21 9
Fumel.....	7 27	15 24	21 15
Soturac-Touzac.....	7 37	15 34	21 25
Duravel.....	7 44	15 41	21 32
Puy-l'Évêque.....	7 53	15 48	21 39
Prayssac (arrêt).....	8	15 55	21 46
Castelfranc.....	8 8	16	21 51
Luzech.....			